



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rugby

Question au Gouvernement n° 806

Texte de la question

FINANCEMENT DES CLUBS DE RUGBY

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Barèges, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Brigitte Barèges. Ma question s'adresse à M. Bernard Laporte, secrétaire d'Etat chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Elle porte sur la survie des clubs sportifs professionnels dans les villes de taille moyenne.

Ces clubs sont menacés par les conséquences du professionnalisme. Certains d'entre eux connaissent de sérieuses difficultés financières, faute d'un tissu économique local suffisant.

Par exemple, en football, celui de Sochaux est en position de relégable au classement de la ligue 1 ; en basket, Pau-Orthez est dernier de la ligue Pro A et Limoges, club mythique pour ce sport, joue actuellement en ligue Pro B.

L'histoire du rugby en France est aussi celle de ces villes moyennes, Lourdes, Agen, Bègles, Mont-de-Marsan, Dax, ou Toulon qui l'ont marquée mais qui aujourd'hui - Hubert Falco me pardonnera - ne jouent plus les premiers rôles.

Dans ma région de Midi-Pyrénées, berceau de " l'ovalie ", Albi et Auch n'ont pu se maintenir dans l'élite, faute de moyens financiers. Quant à Montauban, le stade de la cuvette de Sapiac a du mal à remplir ses caisses alors que notre équipe tient bien sa place dans le " top 14 ".

Dans ces villes moyennes, les clubs de rugby sont des acteurs essentiels de la vie locale : ils y engendrent une importante activité économique et contribuent à en renforcer l'identité et le rayonnement. Les rugbymen du Rugby club toulonnais sont aussi célèbres que la rade de Toulon. Et peut-on imaginer Agen sans le rendez-vous dominical au stade Armandie ?

M. Jean-Paul Lecoq. Il n'aura plus lieu, quand on travaillera le dimanche !

Mme Brigitte Barèges. Ma question est la suivante : comment assurer aux clubs des villes moyennes le développement économique qu'ils méritent et leur permettre de disposer de budgets qui leur permettent de mieux résister aux clubs des grandes villes ? Peut-on, par exemple, envisager de reverser des droits télévisés supérieurs aux villes moyennes afin de rétablir une certaine équité ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative*. Madame Barèges, je veux d'abord vous féliciter pour le soutien que vous avez apporté depuis six mois au club de ligue professionnelle de votre ville, et sans lequel il aurait probablement été rétrogradé en juin ou en juillet. Les joueurs vous le rendent bien puisqu'ils font une saison extraordinaire. Si l'on rapportait les performances au budget des clubs, celui de Montauban serait, comme *L'Aviron bayonnais* cher à M. Grenet, parmi les trois meilleurs au plan national.

Mais pour répondre à votre question : non, on ne peut pas redistribuer la manne financière que constituent les droits télévisés en fonction de l'importance des villes où existent des clubs professionnels. Les grands clubs sont dans de grandes villes, ils possèdent les meilleurs joueurs, et c'est cela aussi qui fait la valeur des droits de retransmission.

Mais Eric Besson a remis un rapport sur la compétitivité des clubs de football au niveau européen. Ce rapport contient beaucoup d'idées intéressantes dont je m'inspirerai dans le projet de réforme du sport professionnel que je présenterai en mars 2009. J'en cite trois.

Il s'agit, en premier lieu, de reconnaître le caractère d'intérêt général des enceintes sportives, ce qui procurera de nouvelles recettes. Ainsi en 2006, lorsque les stades allemands ont été rénovés, les clubs qui y jouent ont enregistré 30 % de recettes supplémentaires : les spectateurs y viennent maintenant deux heures avant et y restent deux heures après le match.

M. Jean Glavany. Ils ne le pourront plus, ils travailleront le dimanche !

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État*. Les stades rénovés sont des centres de vie et aussi de profit.

Ensuite, la mesure la plus importante sera de réformer les statuts des sociétés sportives et d'examiner la question du numéro d'affiliation à la fédération, sans couper le cordon ombilical avec le sport amateur. Il s'agit surtout d'attirer les investisseurs en leur assurant une certaine sécurité.

Enfin, la direction nationale d'aide et de contrôle de gestion devra aussi jouer un rôle de conseil. Si elle avait joué ce rôle pour Montauban en mars, vous n'auriez pas connu les difficultés qui ont suivi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Barèges](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 806

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 novembre 2008